

2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

PROJET ÉOLIEN DE RAIX (16)

COMMUNE DE RAIX

DÉCEMBRE 2024



Identité du Maître d'Ouvrage :

Parc Eolien de Raix

SARL – Société de Valeco / EnBW

SIREN : 980 492 805

SIRET : 980 492 805 00018

188 rue Maurice Béjart

34184 MONTPELLIER

Table des matières

1	Introduction	4
2	Présentation du demandeur	4
2.1	Société parc éolien de Raix	4
2.2	Valeco, une entreprise EnBW	5
2.2.1	Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France	5
2.2.2	Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets	6
2.2.3	Une entreprise du groupe EnBW	6
3	Localisation du projet	8
4	Caractéristiques générales du projet	9
5	Historique et concertation du projet	11
6	Pertinence du projet	12
6.1	Selon des critères environnementaux	12
6.2	Selon des critères techniques	12
6.3	Selon des critères réglementaires	12
6.4	Selon des critères socio-économiques	13
6.5	Dimensionnement du projet	13
7	Les variantes étudiées	14
7.1	Scénario de référence	14
7.2	Scénario variante n°1	14
7.3	Scénario variante n°2	14
7.4	Scénario retenu : variante n°1	14
8	Intégration du projet dans son environnement	16

Table des illustrations

Illustration 3 : Agences et projets Valeco en France métropolitaine	5
Illustration 4 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW	6
Illustration 5 : Localisation de la zone d'étude	8
Illustration 6 : Gabarit des éoliennes	9
Illustration 7 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire	10
Illustration 8 : Installation et aménagements en phase d'exploitation	10
Illustration 9 : Variante n°1	14
Illustration 10 : Variante n°2	14
Illustration 12 : Plan réglementaire de l'implantation retenue (disponible au format A0 en pièce 10)	15
Illustration 13 : Photomontage immédiat n°44 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6.2)	16
Illustration 15 : Photomontage éloigné n°19 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6.2)	16
Illustration 14 : Photomontage rapproché n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6.2)	16

Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur	4
Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison	8
Tableau 3 : Caractéristiques du projet	9
Tableau 4 : Principales dates du développement du projet	11

1 INTRODUCTION

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les éoliennes sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique, Valeco souhaite poursuivre son développement en matière d'énergie renouvelable par le développement du parc éolien de Raix sur la commune de Raix.

La présente demande est faite par la société PARC EOLIEN DE Raix. C'est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien éponyme.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 Société parc éolien de Raix

Dénomination	PARC EOLIEN DE RAIX
N° SIREN	980 492 805
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SAS au capital de 500 €
Actionnariat	Filiale à 100% de Valeco
Président	VALECO, elle-même présidée par François DAUMARD
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupeValeco.com

Tableau 1 : Identité du demandeur

Le Parc Eolien de Raix est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Raix.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Mélanie FLEURY
melaniefleury@groupevaleco.com
07 85 15 08 73

2.2 Valeco, une entreprise EnBW

2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France

Valeco, producteur d'énergies renouvelables depuis plus de 25 ans, a une expérience reconnue dans l'éolien et dans le photovoltaïque (au sol et sur toiture) avec 845 mégawatts (MW) de puissance de production électrique actuellement en exploitation sur le territoire français (au 31/12/2023).

Valeco a été un des pionniers des énergies renouvelables en France, que ce soit par la construction du plus grand parc éolien de l'époque à Tuchan (11) en 2000 ou par la construction de la première centrale solaire au sol en France métropolitaine à Lunel (34) en 2008. La société continue de se développer de manière importante et compte aujourd'hui plus de 2 300 MW d'énergies renouvelables en développement.

Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien terrestre et en mer, solaire au sol, agrivoltaïsme, hydrogène vert et stockage, hydraulique et biomasse) pour notre propre compte. Les différents projets sont développés et portés par Valeco.

La société a été fondée en 1989 et est à ce jour présidée par M. François DAUMARD et dirigée par M. Philippe VIGNAL (Directeur Général).

Le groupe Valeco est présent en France avec 13 agences sur le territoire métropolitain.

Dates clés :

- 1989 : fondation de la société Valeco
- 1998 : l'entreprise familiale est reprise par le fils du fondateur
- 1999 : création de la filiale Valeco Ingénierie, Bureau d'études intégré du Groupe Valeco
- 2008 : entrée en actionnariat de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 2012 : ouverture de Valeco Énergie Québec à Montréal et d'une antenne à Amiens
- 2013 : création de la filiale Valeco O&M
- 2015 : ouverture de Valeco Energía México
- 2017 : ouverture d'une antenne à Nantes et certification ISO 9001 et ISO 14001
- 2018 : ouverture d'une antenne à Toulouse et de Valeco Engineering Co. au Vietnam
- 2019 : acquisition de Valeco par EnBW
- 2020 : ouverture des antennes à Dijon et Lyon
- 2021 : fusion des 3 entités : Valeco, Valeco Ingénierie et Valeco O&M sous le nom de Valeco, et ouverture des antennes d'Aix-en-Provence et Bordeaux
- 2022 -2023 : ouvertures d'antennes d'un ou deux collaborateurs à proximité des projets.

Acteur historique du marché Français, Valeco n'a cessé de se développer jusqu'à compter, en 2024, plus de 270 salariés, répartis en 13 agences : Montpellier, Toulouse, Nantes, Amiens, Boulogne-Billancourt, Dijon, Lyon, Aix-en-Provence, Bordeaux, Poitiers, Angoulême, Lacaune et Mâcon.

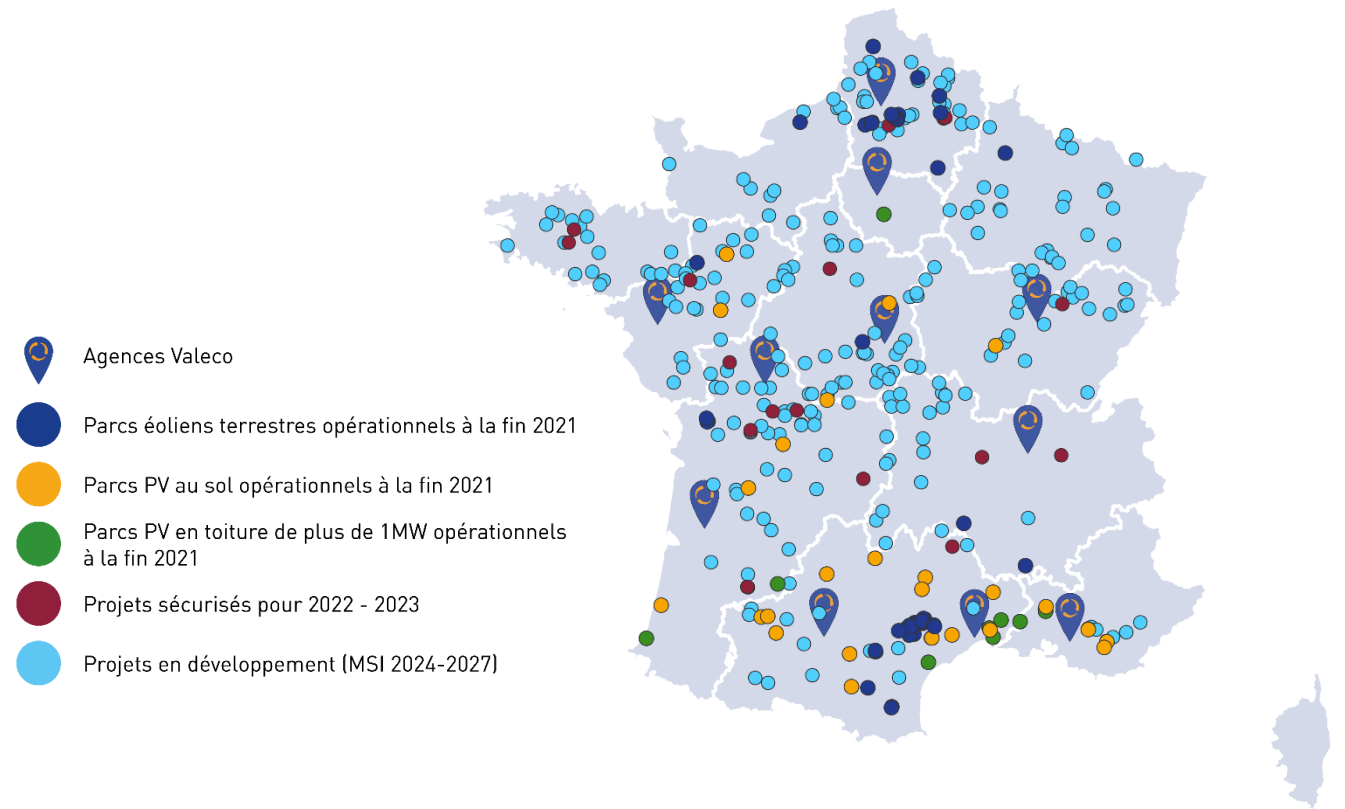


Illustration 1 : Agences et projets Valeco en France métropolitaine

2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



La maîtrise de l'ensemble des étapes du projet, de sa conception à son démantèlement, nous permet de nous engager durablement auprès de nos partenaires.

Valeco est constitué d'équipes spécialisées et complémentaires sur tout le territoire français. Avec nos 13 agences en France, nous sommes au plus près de nos projets et des acteurs du territoire.

Chaque projet est mené :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

¹ Données au 31/12/2022

2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW

EnBW est un groupe à actionnariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

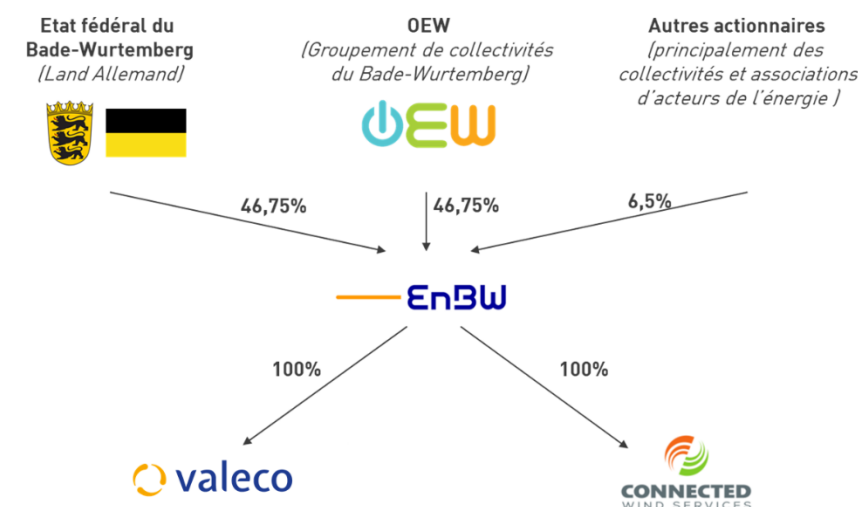


Illustration 2 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

EnBW en quelques chiffres :

- 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- 11.7 GWh de production d'énergie renouvelable (2021)
- 27.000 collaborateurs (2022)
- 5,5 Millions de clients
- 56 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2022)

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct.

En Europe, le groupe EnBW possède :

- 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- 500 éoliennes terrestres en exploitation
- 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

En France, Valeco est propriétaire de¹ :

- 42 centrales solaires en exploitation
- 239 éoliennes en exploitation
- 1 projet pilote de parc éolien offshore flottant

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
Département : Aude (11)
Puissance électrique : 11,7MW
18 éoliennes
Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
Département : Tarn (81), Aveyron (12)
Puissance électrique : 74 MW
31 éoliennes, 6 parcs
Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM
Département : Haute-Loire (43)
Puissance électrique : 18MW
9 éoliennes
Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS
Département : Somme (80)
Puissance électrique : 12 MW
4 éoliennes
Mise en service : 2014



Parc éolien de FENOUILLEDES :
Département : Pyrénées Orientales (66)
Puissance électrique : 23,5MW
10 éoliennes
Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500kWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000kWc
Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 kWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 kWc
Mise en service : Octobre 2013



Centrale Solaire de Decazeville
Département de l'Aveyron (12)
Puissance électrique : 11 400 kWc
Mise en service : 2017

3 LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien de Raix s'implante en région de la Nouvelle Aquitaine, au nord du département de la Charente (16), au sein de la communauté de communes Val de Charente.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 2 aérogénérateurs et d'un poste de livraison répartis sur la commune de Raix, dans un secteur composé majoritairement de parcelles agricoles.

L'habitat environnant se compose de trois centre-bourgs (Raix, Courcôme et la Faye) et de lieudits ou hameaux clairsemés.

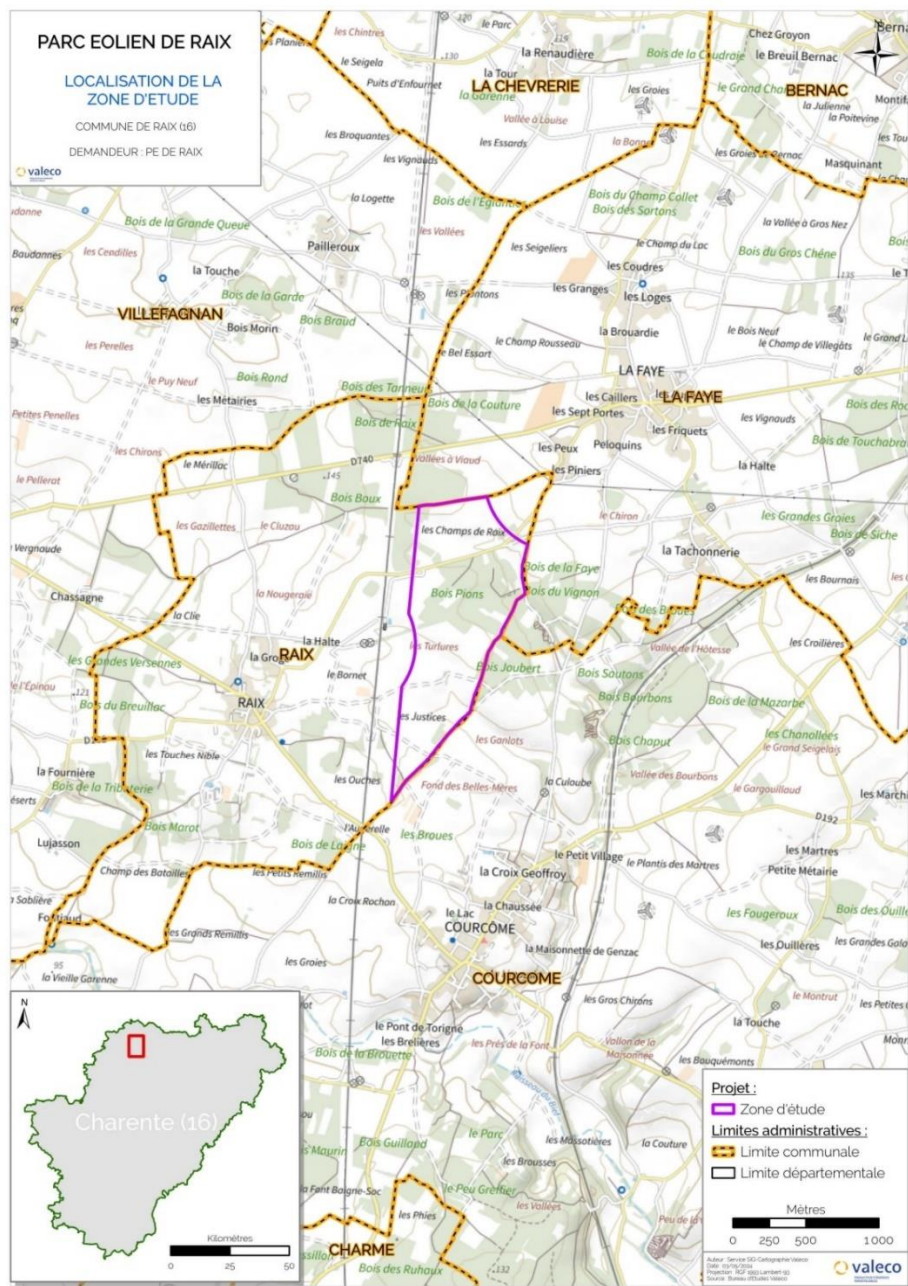


Illustration 3 : Localisation de la zone d'étude

Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 et Lambert II étendu :

	Lambert 93		WGS 84		Lambert II étendu		Altitude	Côte sommitale éolienne et PDL NGF (m)	Nom commune
	E_L93	N_L93	Latitude	Longitude	X_L3E	Y_L2E			
E1	477906.78	6549864.117	46°0'43.83" N	0°7'44.57" E	429064.91	2114842.17	124,7	304,7	Raix
E2	477974.183	6548953.929	46°0'14.43" N	0°7'49.25" E	429139.9	2113931.76	127,3	307,3	Raix
PDL1	477816.027	6549753.998	46°0'40.16" N	0°7'40.54" E	428974.99	2114731.2	126,1	129,1	Raix

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

4 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien de Raix regroupe 2 éoliennes de 4,5 à 5,9 MW (en fonction du modèle choisi) de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 9 à 11,8 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

VALECO, en tant qu'entreprise dépendant d'une société dont la majeure partie des capitaux appartiennent à des fonds publics, doit se soumettre dans le cadre de la passation de ses marchés, à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs et de transparence. Les achats de fournitures, services et travaux destinés à ses sociétés de projet de construction y sont soumis, dès lors qu'ils sont liés à l'activité de production d'électricité et atteignent les montants des seuils de procédure.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales. Pour cette raison également, lorsque plusieurs éoliennes présentent des grandeurs équivalentes, il a été choisi de retenir la grandeur maximale dans les impacts, dangers et inconvénients de l'installation pour ne pas risquer de les sous-évaluer.

La production attendue des 2 éoliennes représentera près de 27 700 MWh/an, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 14 500 personnes, soit les 16 % d'une ville comme Poitiers².

Localisation	Région	Nouvelle-Aquitaine
	Département	Charente
	Commune	Raix
Eoliennes	Puissance unitaire	De 4,5 MW à 5,9 MW
	Nombre	2
	Puissance totale	De 9 MW à 11,8 MW
	Diamètre maximal du rotor	150 m
	Hauteur maximale du moyeu	107,5 m
	Hauteur maximale en bout de pale	180 m
Autres aménagements	Postes électriques	1 poste de livraison (PdL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (2 337 ml)
	Fondations	20 m de diamètre 3 m de profondeur
	Plateformes	72 x 35 m
	Pistes créées / renforcées	3408 m² / 715 m²
Production	Production annuelle attendue ³	21 800 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés ⁴	5 200
	Equivalent nombre de personnes alimentées ⁵	11 400
	Emissions de CO ₂ évitées ⁶	10 900 tonnes/an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	30 ans
Investissement prévisionnel		Environ 17,7 M€

Tableau 3 : Caractéristiques du projet

Illustration 4 : Gabarit des éoliennes

² Population municipale de Poitiers en 2021 : 90 240 habitants
(Source <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599?debut=0&q=comparateur+de+territoire>)
³ Hypothèse : éoliennes de 5,9 MW

⁴ Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4 190 kWh/an en 2022
(<https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/Observatoire-des-marches-de-detail-du-3e-trimestre-2018> ; <https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/repartition-sectorielle-de-la-consommation-2/#1>)
⁵ Considérant 2,19 personnes par foyer (source INSEE 2019)
⁶ 500 gCO₂/KWh évités (Étude sur la filière éolienne française : bilan, prospective, stratégie septembre 2017 ADEME)

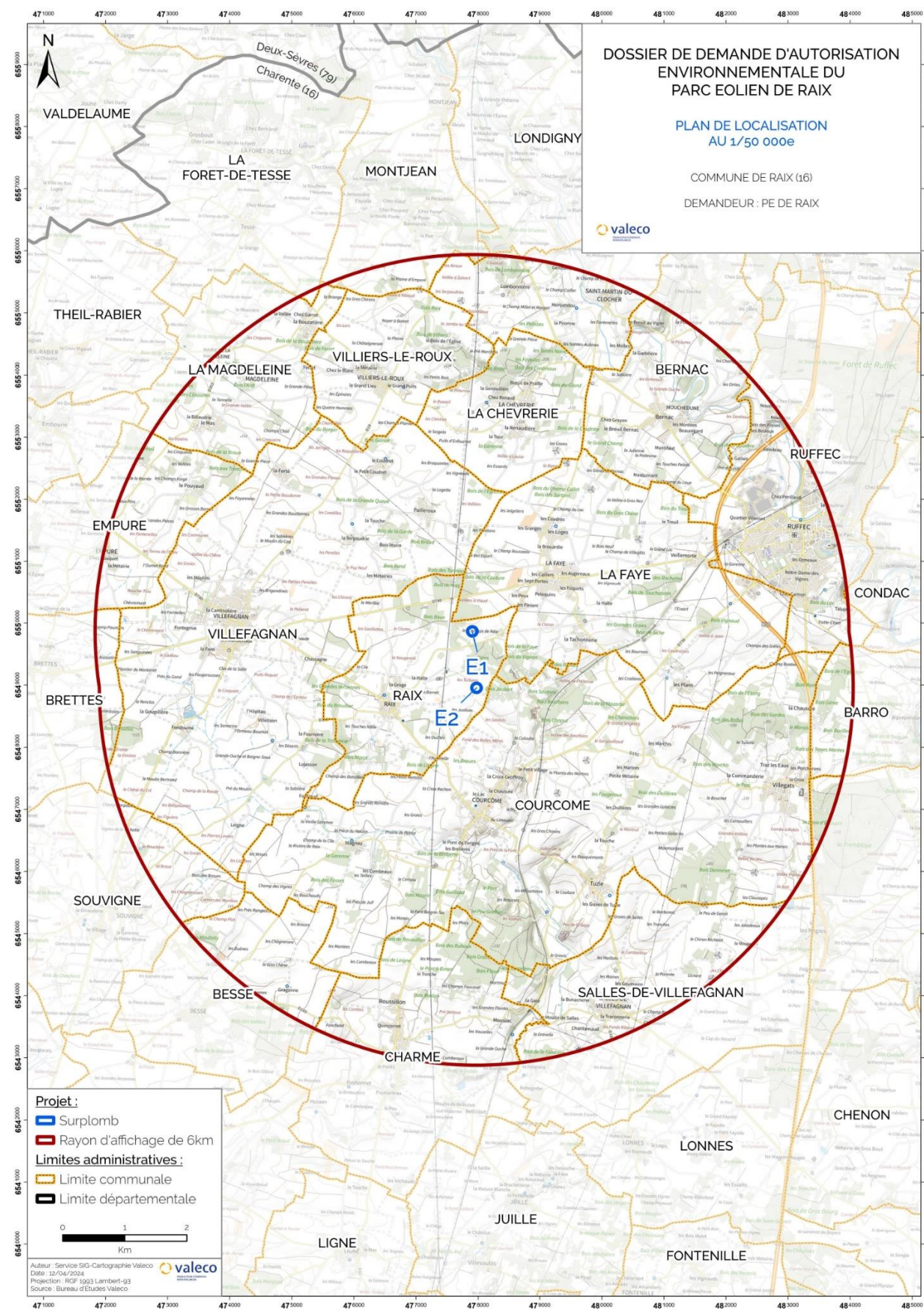


Illustration 5 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire

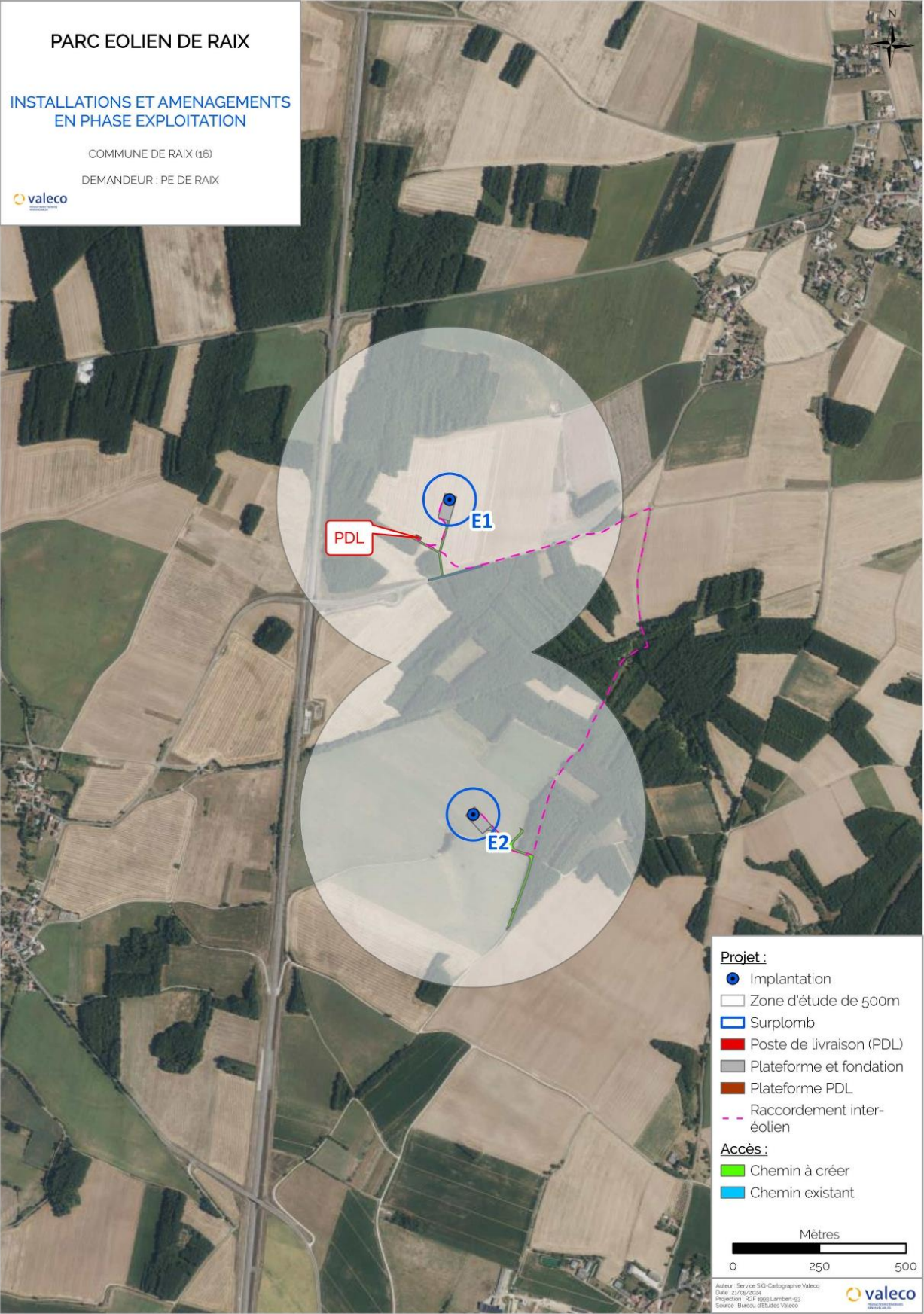


Illustration 6 : Installation et aménagements en phase d'exploitation

5 HISTORIQUE ET CONCERTATION DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de la commune de Raix et la société Valeco ont été initiés au printemps 2015, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'année 2016 a aussi été consacrés aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

La zone d'étude a été retenue car elle présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), servitudes réglementaires compatibles (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), solution de raccordement au réseau électrique...

Les expertises environnementales ont démarré en octobre 2022 par l'étude du milieu naturel, suivie de l'étude paysagère en juin 2023, puis d'une campagne acoustique lancée en juillet 2023.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée au printemps de l'année 2024. Ainsi, en mars 2024, le projet éolien de Raix a été présenté au conseil municipal de la commune de Raix.

DATE		ETAPE
2015	Printemps	Identification du site et première prise de contact avec la commune
2016	Été	Première prise de contact avec les propriétaires et exploitants dans le cadre du projet éolien du Bel Essart
2022	Mars	Reprise du projet et proposition d'un projet solaire et éolien à Monsieur Gauthier
2022	Juillet	Présentation du projet devant Monsieur Baroni, Maire de Raix
2022	Septembre	Lancement des études environnementales
2023	Septembre	Résultat des études environnementales
2023	Octobre	Présentation à la commune de l'entrée au capital des société projets
2023	Novembre	Présentation du projet devant la Chambre d'agriculture de Charente
2024	Mars	Présentation du projet devant les membres du conseil municipal
2024	Avril	Permanence d'information
2024	Avril	Réunion avec la communauté de communes
2024	Décembre	Dépôt du dossier demande environnemental

Tableau 4 : Principales dates du développement du projet

6 PERTINENCE DU PROJET

Suite à une phase de prospection menée par la société Valeco à l'échelle du département de la Charente, la zone projet est apparue comme propice au développement d'un projet de parc éolien.

Ainsi, en accord avec le Conseil Municipal de Raix, la société Valeco s'est lancée dans le développement d'un nouveau projet de parc éolien. Le périmètre retenu pour l'étude des variantes d'implantation, appelé "Zone d'Implantation Potentielle" (ZIP), a principalement été défini sur la base des critères suivants.:

6.1 Selon des critères environnementaux

➤ Espaces protégés :

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

La ZIP se trouve en dehors de tout espace protégé (la ZIP est dans une ZICO mais en dehors de la ZPS).

Les zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux Sauvages (ZICO) correspondent à des zonages définis en application de la directive CEE 79/409 sur la protection des oiseaux et de leurs habitats. Elles ont été délimitées par le réseau des ornithologues français sur la base des critères proposés dans une note méthodologique. Ce sont des zones d'inventaires. Après validation, elles sont appelées à être désignées en ZPS. La ZICO Plaine de Villefagnan a servi à la désignation de la ZPS Plaine de Villefagnan. Au moment de la création de la ZPS, les contours initiaux de la ZICO ont été modifiés afin d'adapter le zonage aux espèces fréquentant la ZPS. Dorénavant, le zonage de l'actuelle ZPS Plaine de Villefagnan fait foi en lieu et place du tracé initial établi dans le cadre de la ZICO.

➤ Milieux naturels :

La zone d'implantation potentielle, est située en dehors des espaces naturel protégé. Le premier zonage environnemental est situé à environ 1 300 mètres du mât de l'éolienne la plus proche (E2). Il s'agit de la ZPS « Plaine de Villefagnan », catégorisé en tant que ZNIEFF de type 2.

6.2 Selon des critères techniques

➤ Gisement éolien

Le département de la Charente fait partie des départements relativement ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 6m/s à 100m de hauteur.

➤ Accessibilité

La RD182 traverse la ZIP. Les voiries et chemins communaux permettent également d'envisager l'accès au projet.

6.3 Selon des critères règlementaires

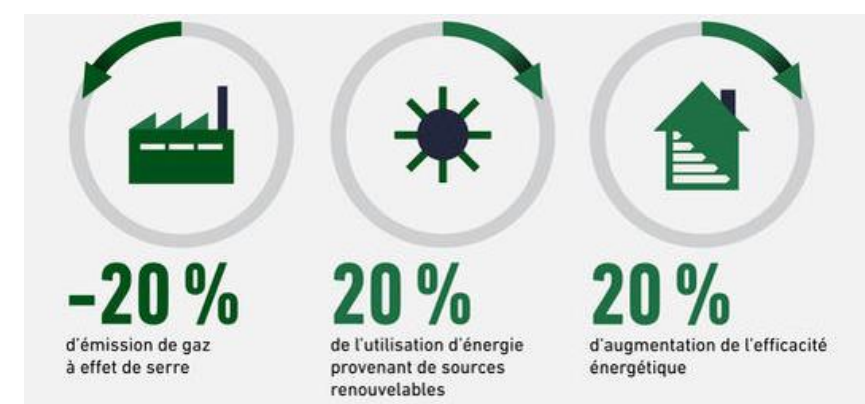
➤ Une contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques à toutes les échelles

En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à 20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO2 des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable en France.

Le projet éolien de Raix contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par ce plan.



➤ Une zone favorable au développement d'un parc éolien

Au sein du Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes, la commune de Raix se situe dans une zone favorable au développement éolien. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

➤ Absence de contraintes réglementaires

Les services de l'armée et de l'aviation civile ont été consultés afin d'anticiper la présence d'éventuelles contraintes sur la zone.

Les retours de l'armée et de l'aviation civile confirment la possibilité de développement du projet pour des éoliennes d'une hauteur de 180m en bout de pale, à condition d'une installation d'un balisage diurne et nocturne des éoliennes et du respect des contraintes radioélectriques.

6.4 Selon des critères socio-économiques

➤ Volonté politique locale

Le projet éolien de Raix est soutenu par la commune d'implantation. Une délibération de principe favorable à la prise de capital dans la société projet a été réalisée en février 2024 et devrait se concrétiser avant le dépôt du dossier.

6.5 Dimensionnement du projet

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ Éloignement vis-à-vis des zones habitées

Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'étude (rappel : 500m autour des éoliennes), l'habitation la plus proche étant une habitation située sur la commune de Raix, à 770 m de la première éolienne

➤ Minimisation des impacts sur les milieux naturels

Les inventaires de terrain réalisés au cours de l'année 2023 ont permis d'identifier les différents enjeux de la zone et de définir un parc qui ne mettra pas en danger les espèces et habitats remarquables sur la zone.

➤ Intégration paysagère

Le parc éolien de Raix est implanté dans une plaine agricole légèrement vallonnée, à l'est du bourg de la commune. Le projet suit les lignes de relief et tient compte des orientations des parcs existants pour limiter les effets de superposition et réduire les modifications paysagères. Les voies d'accès et la végétation locales sont prises en compte afin de préserver certaines pratiques comme la randonnée. Cette implantation vise à intégrer les éoliennes dans le cadre agricole et bocager, tout en minimisant l'impact sur le paysage.

➤ Choix du modèle d'aérogénérateur

Le constructeur n'est pas encore défini à ce stade du projet. Cependant, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que le bout de pale sera situé à 180 m et le bas de pale minimum sera de 30 m. Ce gabarit a été évalué en concertation avec les bureaux d'étude externes permettant d'éviter les principaux enjeux terrestres.

7 LES VARIANTES ETUDIEES

Plusieurs scénarios ont été étudiés, permettant d'optimiser le projet et de déterminer la variante d'implantation présentant le meilleur compromis.

7.1 Scénario de référence

Selon le 3° de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet (objet de la présente partie) appelé « scénario de référence ».

Face à ces données, il est probable qu'aucune évolution notable ne soit envisagée dans un avenir proche en l'absence du projet éolien de Raix.

7.2 Scénario variante n°1

Cette variante d'implantation présente une composition à 2 éoliennes s'alignant sur un axe Nord-Sud le long de la voie ferrée LGV. Elles sont séparées par le Bois Pions.



Illustration 7: Variante n°1

7.3 Scénario variante n°2

Cette variante d'implantation présente une composition à 3 éoliennes s'alignant sur un axe Nord-Sud le long de la voie ferrée LGV. Les deux éoliennes au Sud s'implantent sur des parcelles agricoles formant un secteur ouvert continu. Une éolienne au Nord est isolée par le Bois Pions.

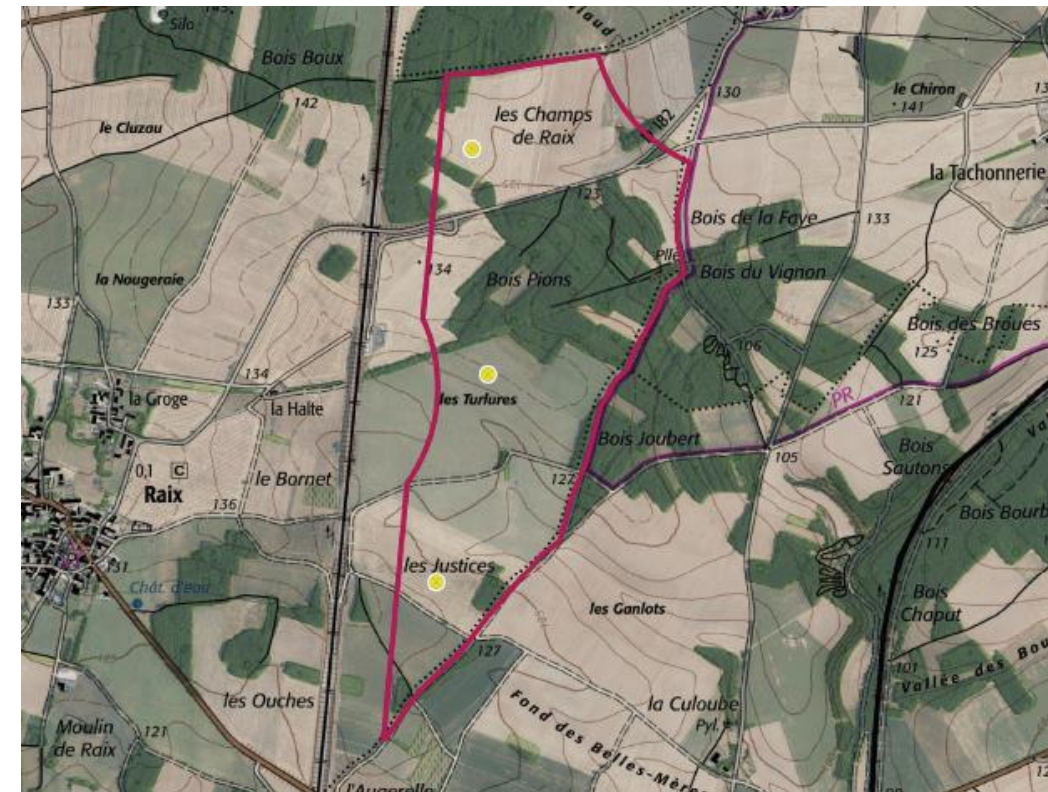


Illustration 8 : Variante n°2.

7.4 Scénario retenu : variante n°1

Le choix du site est pleinement justifié par la possibilité d'injection de l'électricité sur le réseau, le potentiel éolien de vent intéressant, un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées ainsi qu'un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs. Le choix de l'implantation fait intervenir différents experts permettant ainsi de retenir le meilleur compromis entre toutes les variantes envisagées du point de vue du milieu humain, de l'impact sur le milieu naturel et de l'impact sur l'environnement paysager.

L'analyse des photomontages ainsi que la prise en compte des autres volets de l'étude oriente le choix vers la variante 1, plus lisibles et moins prégnantes dans le paysage en raison de son nombre réduit d'éoliennes limitant les superpositions depuis les villages.

Ci-après est présenté le plan réglementaire du projet dans sa variante définitive. Ce plan est disponible au format A0 en pièce 10. Le plan de localisation et le plan d'ensemble sont fournis en pièces 10.1 et 10.2

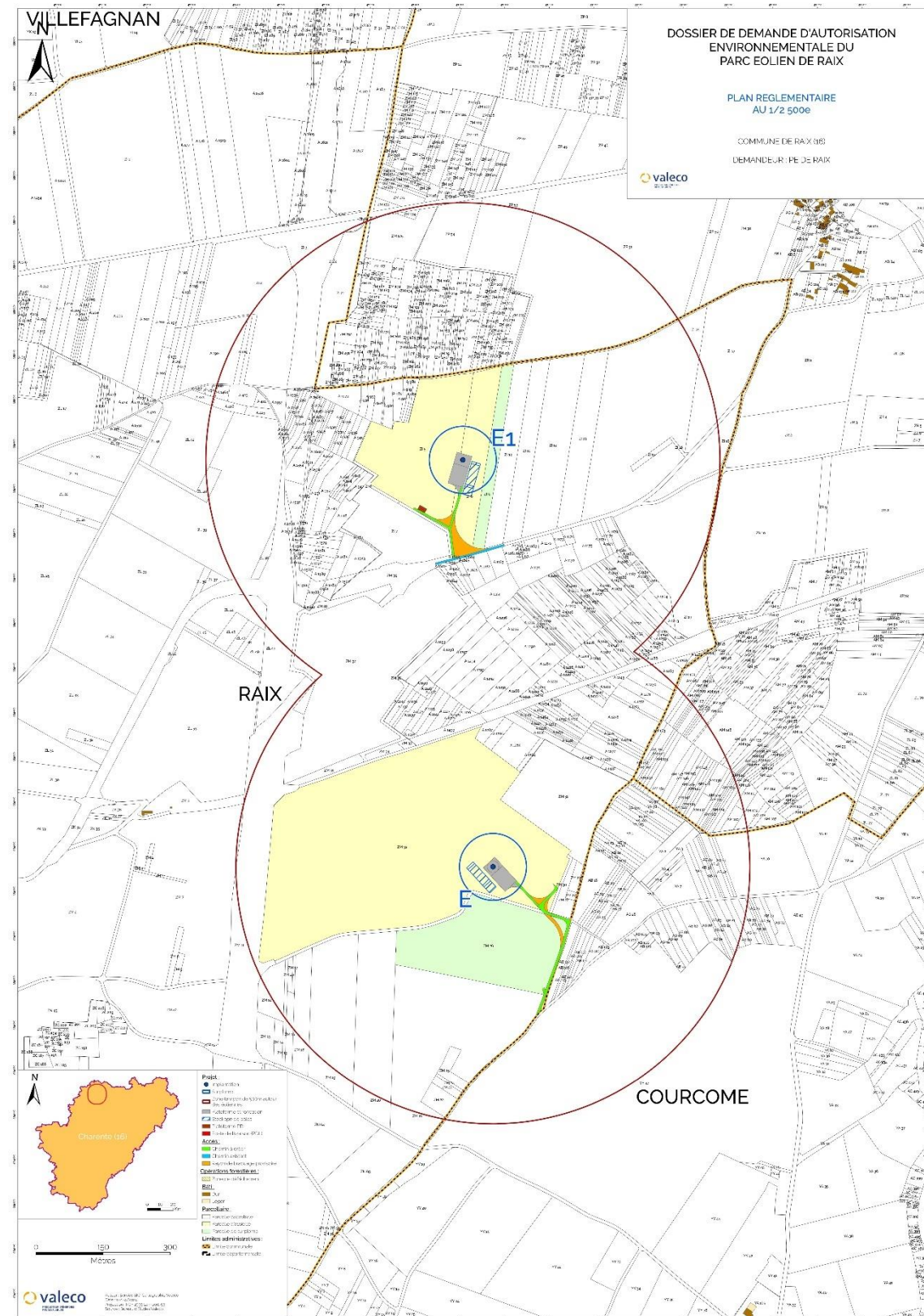


Illustration 9 : Plan règlementaire de l'implantation retenue (disponible au format A0 en pièce 10)

8 INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude Artifex.



Illustration 10 : Photomontage immédiat n°44 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6.2)



Illustration 12 : Photomontage rapproché n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6.2)



Illustration 115 : Photomontage éloigné n°19 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6.2)